

Commune de VERS-SUR-SELLE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 décembre 2024

Le seize décembre deux mil vingt-quatre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERS SUR SELLE légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX, Maire.

Présents : Mesdames, LEFEBVRE, MERCIER et GAPENNE. Madame ALIGNER arrivée à 19h13
Messieurs POURNY, RICHARD et GUY

Absents excusés : Monsieur CANDELIER ayant donné procuration à Madame ALIGNER
Madame SALOMÉ ayant donné procuration à Monsieur JEUNIAUX

Absents : Messieurs RIQUIER et JACQUESSON

Secrétaire de séance : Isabelle MERCIER

Date de la convocation : 10/12/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 8

Ordre du jour :

- **Approbation du PV de la séance du 13 novembre 2024.**
- **Remplacement de Monsieur CAPRON dans les commissions finances, appel d'offres, et personnel communal.**
- **Election d'un nouveau délégué titulaire et d'un suppléant au SISA ainsi que d'un délégué défense.**
- **DM 3/2024.**
- **Dans le cadre du renouvellement du marché décision concernant l'évolution de l'accueil de loisirs.**
- **Demande d'aide financière pour une famille de la commune.**
- **Dissolution du SISA.**
- **Nouvelle convention avec le syndicat de voirie pour la mise à disposition de la secrétaire de mairie.**
- **Demande d'acquisition par un riverain du chemin communal dit « de l'abreuvoir » rue du Marais.**
- **Questions diverses.**

- **Approbation du P.V. de la séance du 13 novembre 2024**

Sans aucun commentaire le PV du 13 novembre est approuvé à l'unanimité.

Compte tenu de la présence des riverains au chemin de l'abreuvoir, monsieur le Maire propose de commencer par le point n°9 de l'ordre du jour.

Délibération	N° 24/12/08
---------------------	--------------------

Objet : demande d'acquisition par un riverain du chemin communal dit « de l'abreuvoir » rue du Marais.

Monsieur le Maire présente la demande qu'il a reçue de la part de M BENKACEM qui souhaiterait acquérir ce chemin pour accéder à sa propriété.

Le but de cette demande est d'agrandir la parcelle, le mur en limite ayant été abattu, et d'entretenir ce chemin qui est aujourd'hui abandonné. La question est posée d'une éventuelle servitude pour les voisins qui ont un accès de leur terrain sur ce chemin. L'ensemble des membres du Conseil n'est pas opposé à cette décision à l'exception de Monsieur RICHARD qui informe l'assemblée qu'à l'origine il s'agissait d'un fossé qui permettait d'évacuer les eaux de pluie vers la Selle.

19h13 arrivée de Mme ALIGNER

Monsieur le maire dit qu'il n'a pas connaissance qu'il y ait eu un fossé à cet endroit et que les captages d'eau pour l'alimentation d'Amiens ont permis de faire baisser le niveau de la nappe phréatique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal disent que cette demande nécessite un certain nombre de démarches préalables et remettent leur décision à une prochaine réunion.

Délibération	N° 24/12/01
--------------	-------------

Objet : Remplacement de Monsieur CAPRON dans les commissions finances, appel d'offres et personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au décès de monsieur CAPRON, il convient de procéder à son remplacement au sein des différentes commissions communales dont il était membre. Il propose de voter à main levée et fait appel à candidatures.

Commission finances : M RICHARD propose sa candidature et est élu à l'unanimité.

Commission appel d'offres : Mme ALIGNER propose sa candidature et est élue à l'unanimité.

Commission personnel communal : Mme LEFEBVRE propose sa candidature et est élue à l'unanimité.

Délibération	N° 24/12/02
--------------	-------------

Objet : Election d'un nouveau délégué titulaire et d'un suppléant au SISA ainsi que d'un correspondant défense titulaire.

Monsieur le Maire informe que de même il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et d'un suppléant au SISA et d'un correspondant défense. Il propose de procéder aux élections à main levée.

SISA : Monsieur CANDELIER a informé Monsieur le Maire qu'il était candidat au poste de titulaire. Il est élu à l'unanimité.

Madame LEFEBVRE présente sa candidature comme suppléante, elle est élue à l'unanimité.

CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur GUY présente sa candidature, il est élu à l'unanimité.

Madame DUCROCQ élue en 2022 reste suppléante.

Délibération	N° 24/12/03
--------------	-------------

Objet : DM 3/2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits ouverts au chapitre 12 ne sont pas suffisants pour régler les salaires du mois de décembre, il propose donc de voter la décision modificative suivante.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	16 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	16 000.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		16 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		16 000.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil votent la délibération modificative présentée à l'unanimité.

Délibération	N° 24/12/04
---------------------	--------------------

Objet : Dans le cadre du renouvellement du marché, décision concernant l'évolution de l'accueil de loisirs.

Monsieur GUY informe que les PEP80 sont les seuls à avoir répondu au marché 2025-2026, toutefois devant l'augmentation des prestations il pense qu'il convient que le Conseil municipal réfléchisse à l'évolution de l'accueil de loisirs.

Le budget prévisionnel 2025 s'élève à 163 631€ contre 135 470€ en 2024.

Compte tenu de ces augmentations il faudra peut-être envisager une révision des tarifs. Monsieur GUY informe que la part à la charge des parents ne représente que 30% du coût global.

Il est convenu à l'unanimité d'accepter l'offre des PEP80 toutefois il sera demandé à l'équipe dirigeante de limiter les dépenses pédagogiques et qu'un contrôle sera effectué régulièrement.

Délibération	N° 24/12/05
---------------------	--------------------

Objet : demande d'aide financière pour une famille de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu d'une assistante sociale du Département, une demande d'aide financière pour une famille de la commune afin de lui permettre de régler sa facture de régularisation de gaz et d'électricité.

Elle sollicite la somme de 146€ qui représente 20% de la facture afin de protéger le dossier de cette famille et de pouvoir négocier un délai de paiement avec EDF.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal proposent d'octroyer à titre exceptionnel une aide de 100€ qui sera versée directement au fournisseur.

Cette décision est acceptée par **7 voix pour, 2 abstentions** (Monsieur RICHARD et Mme LEFEBVRE).

Délibération	N° 24/12/06
---------------------	--------------------

Objet : dissolution du SISA

Monsieur le Maire informe que comme évoqué par Messieurs CAPRON et CANDELIER, lors de précédents Conseils municipaux, le SISA doit transférer son activité afin de répondre aux réformes des services autonomie à domicile et de maintenir les emplois de ses agents.

Après consultation avec le Trésor public, il a été décidé que le transfert d'activité aux services de l'EPSOMS se ferait au 1^{er} janvier 2025 sous réserve de la réception de l'arrêté d'autorisation du transfert d'activité ait été délivré par les autorités de tutelles.

Dans cette attente, il convient que les Conseils municipaux des communes adhérentes délibèrent sur cette dissolution.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité cette décision.

Objet : nouvelle convention concernant la mise à disposition de la secrétaire de mairie au Syndicat de voirie.

Monsieur le Maire informe que Monsieur DHORNE président du Syndicat de voirie a proposé de revoir la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie au Syndicat.

En effet, la convention initiale avait été établie pour 100h par an, or depuis deux ans ces 100 heures ne sont pas atteintes, il propose donc d'établir une nouvelle convention pour 60 heures.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a été adoptée lors de la réunion du Comité syndical du 23 octobre 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal autorisent le Maire à signer cette convention.

Questions diverses

Informations du Maire

- Comme demandé lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente un devis estimatif pour la démolition de la maison route de Conty. Une seconde entreprise avait été sollicitée mais nous n'avons pas de réponse à ce jour.
- Le département accorde une subvention de 1 000€ pour l'aménagement du chemin de la Grimpette.

Karine LEFEBVRE :

- La collecte pour l'aide alimentaire a permis de récolter environ 575 kgs
Merci aux donateurs et aux bénévoles.
- Le repas du Téléthon a réuni 72 convives et a généré 475€ de bénéfices.
Avec la vente de gâteaux lors de la venue de la calèche du Père Noël c'est un versement de 680€ qui a été fait au Téléthon.
Madame LEFEBVRE remercie les personnes qui ont fait des gâteaux.
La calèche n'a pu faire son tour dans les rues du village à cause d'une casse de matériel.
Heureusement le propriétaire a réussi à réparer pour assurer les promenades des enfants.
- Le conte de Noël de Cabaret Grabuge a encore attiré de nombreux enfants accompagnés de leurs parents à la bibliothèque.
- Mercredi aura lieu le spectacle de Noël avec Circonflexe
- Les vœux du Maire se dérouleront le 17 janvier.

Bruno POURNY :

- Informe que le débarrasage du préau de l'école en vue du démarrage des travaux est en cours avec l'aide du CPIE. Il est très surpris par la quantité de matériel accumulé.
- En ce qui concerne la demande de la commission de surendettement d'effacer la dette de loyer du logement communal, le tribunal a statué en faveur de la commune et renvoie la demande à la commission de surendettement.
- Un devis a été signé avec l'entreprise Flamand de Rumigny pour les fenêtres de la salle à l'étage de la salle des fêtes.

Christine ALIGNER :

- Fait part des remarques transmises par Monsieur CANDELIER :
 - Il souhaite qu'Amiens Métropole agisse rapidement pour le pont de la rue du moulin car il s'inquiète pour la chaussée et surtout pour le pont de la rue Emmanuel Bourgeois qui supportent toute la circulation et qui souffrent. Monsieur JEUNIAUX explique qu'un budget a été voté par Amiens Métropole pour mener une étude sur l'avenir du pont de la rue du moulin.
 - Il souhaite que l'entrée du stade soit améliorée par Amiens Métropole et que le panneau qui a été détérioré lors de l'incendie d'une voiture soit remplacé.
- Madame ALIGNER signale pour sa part que les riverains du chemin Fossé Gosset demandent si la chaussée peut être restaurée.

Willy GUY :

- Souhaite avoir des informations sur les travaux de reprise de la chicane à l'entrée du village qui ne sont toujours pas faits.
- En ce qui concerne tous les plots qui sont percutes, il faudrait soit les remplacer soit les supprimer.
- Il demande quand passera la balayeuse ?

**Sans autres questions des membres du Conseil,
Monsieur le Maire lève la séance à 21h00**



Liste des délibérations à l'ordre du jour :

- **Approbation du PV de la séance du 13 novembre 2024.**
- **Remplacement de Monsieur CAPRON dans les commissions finances, appel d'offres, et personnel communal.**
- **Election d'un nouveau délégué titulaire et d'un suppléant au SISA ainsi que d'un délégué défense.**
- **DM 3/2024.**
- **Dans le cadre du renouvellement du marché décision concernant l'évolution de l'accueil de loisirs.**
- **Demande d'aide financière pour une famille de la commune.**
- **Dissolution du SISA.**
- **Nouvelle convention avec le syndicat de voirie pour la mise à disposition de la secrétaire de mairie.**
- **Demande d'acquisition par un riverain du chemin communal dit « de l'abreuvoir » rue du Marais.**
- **Questions diverses.**

En présence de :

Mesdames, LEFEBVRE, MERCIER et GAPENNE.
Madame ALIGNER arrivée à 19h13
Messieurs JEUNIAUX, POURNY, RICHARD et GUY

Le Maire
Jean-Luc JEUNIAUX

Le Secrétaire de Séance
Isabelle MERCIER

